



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un prêt sans intérêt à Cinepel SA**

(Du 5 mars 2012)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons une demande de crédit de 400'000 francs nécessaire à l'octroi d'un prêt sans intérêt à Cinepel SA. Prêt qui devra être intégralement remboursé au plus tard le 31 mars 2019.

## **1. Introduction**

Jadis, il fallait "monter" à Paris pour visionner les films à leur sortie. Neuchâtel a ensuite profité du dynamisme des cinémas locaux pour offrir à la population une riche diversité de films, souvent en même temps que les plus grandes villes.

Les quelque 20 éditions de la fête du cinéma ainsi que la 12<sup>ème</sup> édition, cette année, du Neuchâtel International Fantastic Film Festival (NIFFF) dont la notoriété dépasse largement les frontières cantonales, confirment, entre autres, l'importance d'un cinéma de qualité. Les activités sont multiples dans les salles de la Ville : Passion cinéma, Festival des films du Sud, Halluciné, Connaissance du monde. Les plus jeunes ne sont pas oubliés avec "La lanterne magique". En outre, un abonnement de cinéma a vu le jour dans les années quatre-vingt. Il apparaît ainsi que beaucoup d'habitants ou de visiteurs fréquentent à un moment ou à un autre les salles de cinéma. Enfin, il peut être relevé de

manière générale que l'offre à Neuchâtel est extraordinaire pour une ville de cette taille. Il en découle une réjouissante diversité culturelle.

## **2. Les habitudes de consommation actuelles**

Les nouveaux supports de diffusion (DVD, le cinéma à la carte VOD, etc...), les "Home cinémas" proposés à des prix toujours plus compétitifs et dont la qualité ne cesse de s'améliorer, représentent une concurrence non négligeable pour les salles obscures. Ces dernières doivent donc évoluer et rester en phase avec l'air du temps. Les films 3D en sont un exemple concret.

## **3. Cinepel SA**

Cinepel SA, au capital-actions de 1'000'000 de francs, est une entreprise indépendante et familiale appartenant à la famille Epelbaum. La société emploie quelque 75 salariés et regroupe tous les cinémas des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds (excepté celui de l'ABC), soit 12 salles, réparties sur 8 sites. La famille Epelbaum exploite aussi les cinémas de Bienne, sous le nom d'une autre société, Cinevital. La société Cinepel est propriétaire des bâtiments qui abritent les deux « triplex », de l'Apollo à Neuchâtel et du Scala à La Chaux-de-Fonds, et est locataire pour le surplus.

Au cours de ces trois dernières années, 400'000 personnes ont, par année, fréquenté les salles des deux villes dont 270'000 pour la Ville de Neuchâtel. La taxe sur les spectacles représente environ 360'000 francs par année pour notre commune.

A ce sujet, il peut être rappelé que Cinepel SA revendique avec insistance, depuis de nombreuses années, la suppression de cette taxe handicapante pour ses activités. Nous entendons ce vœu et avons d'ailleurs déjà envisagé d'y renoncer, notamment à l'occasion des réflexions sur le nouveau plan de stationnement. L'occasion était belle, en effet, d'y trouver une compensation, non seulement en termes financiers, mais aussi de participation des hôtes de la Ville. La discussion sur le plan de stationnement en a décidé autrement. L'ouverture prochaine d'un casino à la Rotonde, avec les revenus pour la ville qui lui sont liés, est de nature à relancer le débat. Nous y reviendrons prochainement.

#### **4. De la pellicule au digital**

Le passage du 35 mm au digital représente une véritable révolution, qui occasionne d'importants investissements. En fait, les exploitants de salles n'ont pas vraiment le choix. En effet, ne pas disposer de la technologie idoine implique, à court terme déjà, de se couper de la filière de distribution des films. Le phénomène, orchestré précisément par les distributeurs, peut être observé dans le reste du pays, avec parfois des fermetures de salles à la clé, comme à Sierre ou à Yverdon-les-Bains. A Delémont et à La Neuveville, les collectivités publiques ont d'ailleurs versé des subventions dans ce contexte. Le thème est d'actualité dans nos régions puisque le soutien aux indépendants est précisément débattu au sein du Réseau de l'Arc jurassien.

A Neuchâtel, Cinepel SA a déjà « digitalisé » les cinémas Bio, Arcades, Apollo 1 et 2, pour un montant total de 936'000 francs. La société doit encore investir 695'000 francs pour la « digitalisation » des salles du Studio, du Rex et d'Apollo 3. Pour la Ville de la Chaux-de-Fonds, 2 salles doivent encore être « digitalisées », pour un coût de 487'000 francs.

#### **5. Financement**

L'examen des comptes de la société Cinepel SA fait apparaître que la société est saine, mais ne dégage pas de grandes marges. En tout cas, il est clair qu'après les efforts fournis, elle n'est plus en mesure, sans aide, d'assumer la seconde phase d'adaptation. Ses liquidités ne sont pas suffisantes. Le Canton a été sollicité. Il n'est pas entré en matière directement, mais a aiguillé la société auprès de la coopérative de cautionnement romand pour une intervention à hauteur de 500'000 francs.

Une offre culturelle variée et de qualité est indispensable à l'attractivité du centre-ville. Le cinéma draine les foules. Les cinéphiles remplissent les bars et les restaurants, avant et après les représentations. C'est une chance pour la Ville que les salles de cinéma se situent en son centre, plutôt qu'en périphérie, sous forme de multiplex. Un soutien est opportun dans ce contexte.

Dans ces circonstances, nous sollicitons votre Autorité pour la mise à disposition d'un prêt sans intérêt de 400'000 francs en vue de financer la mue technologique des salles de notre Ville. Au taux moyen actuel de la dette, cela équivaut à une aide de 12'000 francs par année. Outre bien sûr la prise d'un risque. Nous vous proposons que cette avance soit remboursée en trois tranches, à raison de 140'000 francs aux 31 mars

2017 et 2018 et de 120'000 francs au plus tard le 31 mars 2019. Deux conditions nous paraissent devoir être imposées, leur non respect entraînant l'exigibilité immédiate du montant prêté. D'abord, les travaux dans l'ensemble des salles de la Ville doivent avoir été réalisés avant la fin de l'année, ce qui est d'ailleurs prévu. En outre, Cinepel SA doit être formellement invitée à maintenir en activité ses sept salles. Le prêt fera l'objet d'une convention, qui intégrera ces points.

Sur le vu du montant en cause, la commission financière sera consultée.

## **6. Conclusion**

Le cinéma est confronté à une évolution majeure. Les conséquences financières sont considérables. Le train doit impérativement être pris. Il n'en va pas seulement de l'intérêt de l'exploitant, mais bien plus encore de celui de la Ville, dont l'attractivité du centre est en jeu. Cinepel SA est incontestablement un acteur culturel majeur et doit être encouragé, dans l'intérêt de tous.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-joint.

Neuchâtel, le 5 mars 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol

Projet

Arrêté  
concernant l'octroi d'un prêt de 400'000 francs sans intérêt à  
Cinepel SA

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition un prêt de 400'000 francs sans intérêt à Cinepel SA.

**Art. 2.**- Le prêt sera remboursé en 3 tranches à raison de 140'000 francs les 31 mars 2017 et 2018 et de 120'000 francs au plus tard le 31 mars 2019.

**Art. 3.**- Le prêt deviendrait immédiatement exigible si l'une ou l'autre des deux conditions suivantes n'était pas remplie :

- Réalisation des travaux avant la fin de l'année
- Maintien en activité des sept salles de la Ville

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.